L'environnement de la CNIL

Le **Parlement européen** et le Conseil de l'UE votent les lois de l'Union européenne. Le premier regroupe les députés européens, tandis que le second rassemble les ministres des États membres.

Règlement général sur la protection des données (2016)

Directive Police-Justice (2016)

Directive ePrivacy (2002 - modifiée en 2009)

Autres textes

La Commission européenne propose des lois au Parlement et au Conseil de l'Union européenne. Elle veille également à leur application sur tout le territoire.

> Rend des avis



European Data Protection Board

Les autorités de protection des données de l'Union européenne sont réunies au sein du **Comité** européen de la protection des données (EDPB en anglais). Celui-ci veille notamment à la cohérence des pratiques et des sanctions des autorités.

Coopèrent

La Cour de justice de l'Union européenne veille à l'uniformité de

l'interprétation du droit européen sur tout le territoire. Ses jugements peuvent s'appliquer à tous les États membres.

Peut contrôler les décisions



européenne

La protection des données dans les grandes lignes

La CNIL entretient des liens étroits avec un grand nombre d'entités publiques françaises et européennes, dont certaines

de tous les enjeux sur la protection des données et à une meilleure protection

réseau ».

Adapté dans le droit national

Loi Informatique et Libertés (modifiée)

Participe ou contribue

Autorités de protection

des données

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AUTORITÉS DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Contrôle les décisions



Le Conseil d'État est la plus haute juridiction administrative française. Il peut juger la légalité de projets de décrets du gouvernement et peut confirmer ou invalider une délibération de la CNIL.

Prononce Participe à des des avis auditions

Décrets, arrêtés, projets de lois, etc.

Propositions de lois







Accompagne et conseille

Contrôle et sanctionne

collectivités territoriales

Anticipe et innove

Société civile et citoyens Informe et protège

État et

Organismes

(entreprises, associations,

établissements publics, etc.)





Autres instances



